

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**COMMUNE DE DOMME****ARRONDISSEMENT**

Sarlac

**CANTON**

Domme

**NOMBRE***De conseillers**En exercice :15**De présents :11**De votants :15***PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze, le 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GOUNARD – LAGRANGE - LAHALLE – TROUBADY – CAMINADE – GERMAIN - LAMBERT – COUSIN – CASSAGNOLE – OZANNE - PASQUET.

**Etaient absents :** Mesdames DUFOUR (procuration à Mme LAGRANGE) - TAILLASSON-MAZELAYGUE (procuration à Mme GOUNARD) - Messieurs JOURDAN (procuration à M. CAMINADE) – ARMAGNAC (procuration à M. GERMAIN).

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** Mme LAGRANGE.

**La convocation du Conseil Municipal avait été faite le :** 15/09/2014.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 21/10/2014.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 20/10/2014.

**TAP : contrats relatifs à leurs animations**

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place, à l'école de Domme, à la rentrée scolaire 2014/2015. Ces TAP sont animés par des intervenants : trois intervenants rémunérés et un intervenant bénévole, conformément au tableau ci-dessous.

Nom	Descriptif	Durée hebdomadaire de travail
Audrey Chapoulie	Intervenant rémunéré	03h00
Emma Bentley-Debat	Intervenant rémunéré	02h00
Nicole Keeble	Intervenant rémunéré	02h00
Audrey Bentley	Intervenant bénévole	1h00

Il est précisé que chaque intervenant fera l'objet d'un contrat le liant à la commune de Domme et que, s'agissant des intervenants rémunérés, ces derniers recevront une rémunération calculée sur la base des indices de la fonction publique territoriale (indice de départ) et sur la base de la durée hebdomadaire de travail qu'ils auront effectuée mensuellement en période scolaire. Pour les intervenants bénévoles, seront pris en compte les frais de déplacement, calculés sur la base du remboursement en vigueur octroyés aux agents de la fonction publique territoriale. Tous ces contrats sont établis pour la durée de l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer les contrats des personnes précitées et qui interviennent à l'école de Domme pour animer les Temps d'Activités Périscolaires. Une convention de partenariat avec l'US Cénac (club de rugby de Cénac et St Julien) pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires de l'école de Domme pendant l'année scolaire 2014/2015 est également présentée. La contrepartie financière de l'intervention de cette association sera versée à celle-ci sous la forme d'une subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

**Aménagement des espaces  
Publics de la Grand'Rue et  
De la rue du Lavoir : choix  
D'un maître d'oeuvre**

Le Maire rappelle que par délibération du 28 avril 2014, le Conseil Municipal l'a autorisé à engager une consultation de maître d'oeuvre pour des travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics Grand'Rue et rue du Lavoir, y compris le traitement des eaux pluviales dans ce secteur et la réalisation des divers réseaux.

Après publication d'un avis d'appel public à concurrence et réception des offres, le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres a été réunie les 12, 19 juillet et 20 septembre 2014.

Par ailleurs, à la demande du Maire, 2 membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont rendus au cours des mois d'août et septembre, dans 2 communes de Dordogne ayant bénéficié des prestations des cabinets en « short list », afin de compléter le dossier de choix par une vision concrète des travaux déclarés comme « exemples de réalisations ». Un rapport a ainsi été rédigé et sera versé au dossier de choix.

Il présente les candidats ayant fait parvenir une offre, leur proposition et l'analyse faite par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la SARL Coq et Lefrancq pour un taux de rémunération de 6,50 %, soit un montant HT de 23.620,00 € sur une base estimative de 368.000 € et autorise le Maire à signer le contrat.

**Travaux de restauration  
Et de sécurisation au  
Château du Roy : choix  
D'un maître d'oeuvre**

Le Maire rappelle que par délibération du 23 juillet 2014, le Conseil Municipal l'a autorisé à consulter des architectes du patrimoine en vue d'assurer une mission sur le Château du Roy, édifice classé Monument Historique, en vue de préparer le dossier d'autorisation de travaux et assurer leur suivi.

Il rappelle que ces travaux portent sur la reconstruction d'un angle de mur au dessus de la 2<sup>ème</sup> porte du château et la reconstruction d'un mur à coté de la Porte Poissonnière.

Le Maire présente les candidatures qui lui ont été adressées en vue d'assurer cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la candidature de M. Christian Martin, Architecte du Patrimoine, pour un taux de rémunération de 12,5 %, soit 3.500,00 € HT ;

- Autorise le Maire à signer le contrat liant M. Martin à la commune de Domme.

**Programme de voirie pour  
L'année 2014**

Le Maire présente le programme de voirie communautaire et communale pour l'année 2014. Ce programme se décline comme suit :

- Route depuis RD 50 / La Virole (490 ml) : 2.211,00 € HT ;

- Route depuis RD 50 / La Virole (840 ml) : 8.961,75 € HT ;

- Route de Jacoumard : 24.922,50 € HT ;

- Route du Brandal : 4.054,80 € HT.

Montant des travaux communautaires : 36.095,25 € HT.

Montant des travaux communaux : 4.054,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention :

- Adopte le programme de voirie 2014 tel qu'il vient de lui être présenté ;
- Indique que le montant des travaux communaux, s'élevant à 4.054,80 € HT (soit 4.865,76 € TTC), seront réglés par la commune de Domme à la Communauté de Communes de Domme-Villefranche sous forme de fond de concours.

Au cours du débat, M. Ozanne a fait remarquer que le montant des travaux de voirie communautaire de Domme pour l'année 2014 est inférieur à celui des années passées. M. Germain indique que la répartition faite des crédits en matière de voirie est conforme à l'esprit communautaire, tenant compte pour chaque commune de la longueur de sa voirie. Le Maire précise que la communauté de commune tient compte de la voirie goudronnée et que pour ce qui concerne Domme, il faudra procéder à des réajustements car la voirie rurale goudronnée n'est pas été comptabilisée.

**Travaux de voirie dans  
la Bastide : choix d'un maître  
d'oeuvre**

Des travaux d'aménagement de voirie étant nécessaires, rue de l'Esquirol et rue de la Mésange, le Maire souhaite que la commune fasse appel à un cabinet d'étude pour la réalisation d'un relevé topographique et la réalisation d'un avant projet. Il présente la proposition du Cabinet Albrand-Angibault d'un montant HT de 2.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition du Cabinet Albrand-Angibault et autorise le Maire à la signer.

**Sollicitation du CDG 24  
Pour une mission sur les  
Archives communales**

Le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives. Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tris et classement des documents d'archives ;
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité ;
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique ;
- Suivi et remises à jour régulières du classement effectué.

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 32,00 €, intervention sur site. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne ;
- Précise que les crédits nécessaires au paiement de la participation seront ouverts au chapitre budgétaire prévu à cet effet ;

- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes et conventions résiliables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération.

**Complément de subvention  
A l'Office de la Culture de  
Domme**

Le Maire donne connaissance d'un courrier de l'Office de la Culture de Domme en date du 08 septembre 2014, sollicitant un complément de subvention au titre de l'année 2014, au titre de l'organisation des manifestations qui lui ont été confiées par la commune de Domme pour commémorer le centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer à l'Office de la Culture de Domme, un complément de subvention au titre de l'année 2014 d'un montant de 1200 €.

**Classement de l'Office de  
Tourisme de Domme en  
Catégorie 2**

Le Maire présente le dossier relatif à la demande de classement de l'Office de Tourisme de Domme en Office de Tourisme de 2ème catégorie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le dossier qui lui a été présenté en vue du classement de l'Office de Tourisme de Domme en catégorie 2 et autorise le Maire à transmettre ce dossier à M. le Préfet de la Dordogne en application de l'article D 133-22 du Code du Tourisme.

**Annulation de titres  
De recettes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à l'annulation des titres de recettes suivants : 376/2010, 484/2010, 294/2011, 444/2011, pour un montant de 120,00 €.

- Repas des anciens

**Communications**

L'âge minimum requis est maintenu à 65 ans. En revanche, pour inciter les Dommois à y participer et améliorer le menu, il ne sera plus distribué de colis à l'exception des personnes hospitalisées. Un dispositif de transport sera mis en place pour les personnes ne pouvant se déplacer.

- Décoration de Noël

Le domaine de Giverzac donnera 2 sapins pour orner les places de Domme. Des guirlandes supplémentaires seront achetées pour décorer ces sapins.

- Location de la vaisselle de la Salle de la Rode

De plus en plus de personnes louant la salle de la rode pour l'organisation de repas sollicitent la possibilité d'en louer aussi la vaisselle. Le conseil municipal en accepte le principe et délibèrera ultérieurement sur les tarifs.

Fait à Domme, le 22 septembre 2014